

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025



Publié le 14 AVR. 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 3 avril 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_029

Président : M. Côme TOLLET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OPÉRATION DE
RENOUVELLEMENT DU
QUARTIER MONTESSUY
PASTEUR ILÔT EST _
ACQUISITION PAR LA
COMMUNE DU MAIL
PIÉTONNIER À LYON
MÉTROPOLE HABITAT _
DÉNOMINATION

Etaient présents :
M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE
M. COUTURIER (par proc. à Mme MAINAND), Mme HAMZAOUI (par proc. à M. MICHON), Mme DEL PINO (par proc. à M. DIALLO), M. TAKI (par proc. à Mme GOYER), M. GUERIN (par proc. à M. THEVENOT), M. JUNET (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI (par proc. à Mme WEBANCK), Mme CORRENT (par proc. à Mme GUGLIELMI), Mme VERNAY (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :
M. COCHET

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ...14 AVR. 2025.....

Identifiant de l'Acte :

069..216900340-20250410-D2025_029-DE

Rapport de : Laurent MICHON

Initié en 2012 par Lyon Métropole Habitat (LMH), la commune de Caluire et Cuire, et la Métropole de Lyon, le projet d'aménagement élaboré pour le secteur Montessuy Pasteur a déjà donné vie à un nouveau quartier à

l'Ouest de la rue Pasteur : 350 nouveaux logements, des cœurs d'îlots paysagers, des espaces publics requalifiés, de nouvelles voies piétonnes.

L'opération se poursuit actuellement côté Est. Après le désamiantage et la démolition des bâtiments au début de l'année 2022, le programme prévoit la construction de 200 logements supplémentaires, dont 106 logements locatifs sociaux, deux surfaces commerciales, des logements en accession libre et une vingtaine de logements en Bail Réel Solidaire (BRS), dans le même esprit de « cité jardin » de la partie Ouest.

Le projet de plan de division de l'îlot comprenant les parcelles actuelles cadastrées section AN n°0207 et AN n°0271 compte 3 lots : les logements sociaux et les deux commerces sur une emprise foncière d'environ 4.215 m² côté Ouest, la centaine de logements en accession côté Est, dont ceux en BRS, sur environ 4.335 m², et un mail piéton permettant de relier la rue Professeur Roux à la rue Paul Painlevé et à l'allée du Parc de la Jeunesse, d'environ 606 m².

A l'instar de ce qui a été réalisé à l'Ouest, le mail est destiné à être cédé à la commune qui procédera d'abord à son aménagement, à l'installation de mobilier urbain et de l'éclairage public, puis à son entretien.

Le prix convenu entre LMH et la Ville est de 80 €/m², soit un montant total de 48 480 €.

France Domaine, dans son avis du 6 février 2025, fixe la valeur du bien à 48 500 €, soit un montant quasiment équivalent.

Par ailleurs, il convient aujourd'hui d'attribuer un nom à cette voie, compétence qui, en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relève du Conseil Municipal.

Il semble opportun que cette allée s'inscrive dans la mémoire collective et porte donc le nom d'une personnalité caluirarde : l'abbé Edouard Desgeorges.

La commune avait précédemment donné son nom à un square qui a été détruit dans le cadre du réaménagement de l'îlot Ouest du projet Montessuy Pasteur.

En 1940, l'abbé Desgeorges est le fondateur et le premier curé de la Paroisse Sainte Bernadette. Le Père Desgeorges a également créé en 1941 une colonie pour garçons et filles. L'objectif était de préserver les enfants de la paroisse des manques de nourriture et de l'angoisse de la guerre. Durant toute la Guerre et jusqu'à l'été 1956, ce sont 150 enfants du quartier de Montessuy qui sont partis chaque année en vacances grâce à cette colonie.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 37 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de l'acquisition par la commune du terrain à destination de mail piéton dans l'îlot Est Montessuy-Pasteur, d'une contenance d'environ 606 m², à Lyon Métropole Habitat, pour un prix de 80 € par m², soit 48 480 € ;

- D'AUTORISER le Maire ou son remplaçant à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition, qui sera passée pour le compte de la commune par Actalion Notaires, à Lyon 3ème ;

- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget de la Ville, selon le plan de compte fonction 01, nature 2118 ;

- DE DENOMMER ce mail piéton "Allée abbé Desgeorges" ;

- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

Cinq conseillers municipaux s'abstiennent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 14 AVR. 2025
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

